Cinquantième année. - N° 181 A 21 septembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 727

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES

Ventes et cessions

353 303 712 RCS Vannes.
HAROCHE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 153000 EUR.
Adresse : Zone d'Activités de Mane Coetdigo, 56880 Ploeren.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION Société absorbante : LEGENDRE OUEST SAS au capital de 340 000 euros Siège social : 5, rue Louis-Jacques Daguerre - 35136 ST JACQUES DE LA LANDE 399 301 530 RCS RENNES Société absorbée : HAROCHE SAS au capital de 153 000 euros Siège social : Zone d'Activités de Mané Coëtdigo - 56880 PLOEREN 353 303 712 RCS VANNNES Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ST JACQUES DE LA LANDE du 11 septembre 2017, la société HAROCHE et la société LEGENDRE OUEST, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société HAROCHE par la société LEGENDRE OUEST. La société HAROCHE ferait apport à la société LEGENDRE OUEST de la totalité de son actif, soit 3 560 059 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 2 003 572 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 556 487 euros. La société LEGENDRE OUEST détenant la totalité des 1 000 actions composant le capital social de la société HAROCHE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Sur le plan fiscal et juridique, la fusion est assortie d'un effet rétroactif à la date du 1er janvier 2017. Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L. 236-14 du Code de Commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au Greffe du Tribunal de Commerce de VANNES au nom de la société HAROCHE en date du 15 septembre 2017, -au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES au nom de la société LEGENDRE OUEST en date du 14 septembre 2017. Pour avis.